

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3267**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Numérique - Attribution d'une subvention en nature et d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon Urban Data pour le programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame Séverine Hémain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3267**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Numérique - Attribution d'une subvention en nature et d'une subvention de fonctionnement à l'association Lyon Urban Data pour le programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association Lyon Urban Data réunit, depuis 2014, des acteurs publics et privés de la région lyonnaise, qui avaient souhaité, dès 2011, créer une dynamique collective autour de la ville intelligente et durable. L'association a vu le jour dans le cadre d'un appel à projets national qui a permis de réunir une pluralité d'acteurs (Métropole, pôle de compétitivité Imaginove, Veolia, SFR, EDF). Leur démarche avait été soutenue par le lancement, en 2013, de la plateforme publique de données data.grandlyon.com, dont l'objectif était de permettre le croisement de données complémentaires, publiques et privées.

L'association anime le tiers-lieu TUBÀ, dédié au numérique, aux données et aux transitions urbaines. Il s'agit d'un projet fédérateur et coopératif pour les acteurs du territoire métropolitain (entrepreneurs, petites et moyennes entreprises -PME-, entreprises de taille intermédiaire, grands groupes, collectivités, monde académique, citoyens), ce tiers-lieu ayant pour finalité de faciliter les rencontres et les échanges entre l'ensemble de ces parties prenantes, d'accompagner et accélérer les projets collaboratifs autour des enjeux numériques et de la donnée, et de sensibiliser le grand public à ces mêmes enjeux.

**II - Objectifs**

Partenaire de l'association depuis sa création, la Métropole a accompagné le développement du TUBÀ sur le périmètre des missions d'intérêt général que cette association poursuit : l'animation d'un écosystème local autour des données, le numérique mis au service des transitions urbaines, le soutien à des innovations collaboratives et territoriales centrées sur l'utilisateur, la sensibilisation des citoyens aux enjeux du numérique et de la donnée.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2604 du 16 octobre 2023, la Métropole a approuvé une convention de partenariat avec l'association pour la période 2023-2025 dont les objectifs étaient les suivants :

- la réalisation d'une programmation événementielle autour des enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines, à destination des différents publics, qu'il s'agisse de ses membres, des acteurs de l'écosystème numérique et urbain (entreprises, acteurs académiques, associatifs, etc.), ou du grand public,

- la mise en place d'actions de sensibilisation et de médiation grand public pour accompagner l'émancipation numérique et apporter des éléments de compréhension des enjeux autour du numérique de la donnée, qu'elle soit personnelle ou d'intérêt général,
- l'animation du tiers-lieu accessible à tous, afin de favoriser les échanges et les collaborations entre les acteurs du territoire qui agissent dans les champs du numérique, de l'urbain et de la donnée,
- l'accompagnement à l'ouverture et à la réutilisation des données numériques, à travers des cycles thématiques.

### III - Compte-rendu des actions réalisées en 2023 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2604 du 16 octobre 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association pour son programme d'actions de l'année 2023.

Les actions réalisées par l'association ont été conformes au plan d'actions prévu, en réponse aux enjeux poursuivis.

Concernant la programmation événementielle, l'association a réalisé de nombreux événements autour des enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines à destination de ses membres, des acteurs de l'écosystème ou du grand public. Plus de 25 rencontres ont été organisées avec des événements permettant des temps d'échanges informels entre porteurs de projets, des retours d'expérience sur des méthodologies d'innovation mises en œuvre au sein de TUBÀ, mais aussi une conférence organisée sur l'énergie à horizon 2035, en résonance avec le cycle consacré à l'énergie, ou encore une semaine des journées du TUBÀ.

Sur ces journées, neuf animations ont été organisées, réunissant environ 150 participants, donnant lieu à des échanges et des connexions favorisant l'accompagnement des porteurs de projets dans leur développement et des collaborations entre participants et/ou avec les intervenants (ateliers participatifs, fresques, conférences, rencontres avec les résidents, atelier Gare aux cookies, Open Café, Soirée des partenaires, etc.).

En complément de ces événements, des actions de médiation et de sensibilisation ont été réalisées par l'association *intra* et *extra muros* sur différents événements et festivals, comme Viva Fabrica, Globale Industrie, avec l'Unité éducative d'activités de jour de Villeurbanne ou l'association Conscience et impact écologique, ou encore avec le Secrétariat général des affaires régionales à l'occasion du Mois de l'innovation publique.

Capitalisant sur son expérience et ses formats, l'équipe TUBÀ a produit, en 2023, un catalogue de ses actions de médiation visible sur internet par tous les publics. Les différents publics et utilisateurs des locaux du TUBÀ peuvent consulter, tester et utiliser sur place les différents outils de médiation créés par l'association.

L'animation du tiers-lieu a répondu à l'ambition d'être un facilitateur d'innovation sur le territoire. TUBÀ a proposé un espace de *coworking* et de *living-lab* ouvert à tous. 35 postes ont ainsi été rendus accessibles pendant plus de 190 jours en 2023, permettant à des porteurs de projets, des étudiants, des demandeurs d'emploi de bénéficier d'un espace de *coworking*, d'un écosystème et d'un accès à internet.

TUBÀ recense ainsi environ 1 700 inscrits au *coworking* (dont + de 409 nouveaux inscrits en 2023) dont : 45 % de femmes et 55 % d'hommes, 25 % d'étudiants, 10 % de demandeurs d'emploi, 36 % d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 75 % de résidents dans le département du Rhône.

Cet espace a également fait l'objet de plus de 60 mises à disposition gratuites du lieu pour des rencontres et ateliers du tissu associatif et économie sociale et solidaire : assemblées générales, réunions de bénévoles, tables rondes, fresques du numérique, fresques du climat, etc.

L'association a également proposé un espace d'hébergement à tarif modéré pour des porteurs de projets (*start-up*, PME, associations, collectifs, indépendants). Les chiffres clés de l'activité 2023 sont :

- 96 % de surface de bureaux occupée,
- 20 structures résidentes (*start-up*, PME, associations, indépendants),
- environ 80 salariés dans les structures résidentes,
- 70 % d'occupation des petites salles de réunion.

Enfin, en 2023, TUBÀ a accueilli l'association Civitano pour l'expérimentation d'un système de troc de gestes (transmission de savoir-être, savoir-faire, savoir-vivre, pratiques, compétences, etc.) au service de création de liens. Cette expérimentation de trois mois était ouverte aux *coworkers* et résidents de TUBÀ, ainsi qu'à tous les citoyens, réunissant près de 45 participants.

Concernant, enfin, l'animation de la communauté, l'association s'est concentrée particulièrement sur l'animation d'un écosystème des données, réunissant partenaires publics et privés.

Ainsi, début 2023, TUBÀ a lancé le programme Datable, avec l'animation de cycles thématiques qui permettent d'aborder des sujets numériques et de transition urbaine sous l'angle des données.

Ce nouveau format a pour vocation à créer les conditions de la rencontre entre les participants, à partager les bonnes pratiques, à favoriser les retours d'expérience, à diffuser une culture de l'innovation et des données au sein des parties prenantes, à explorer des champs ou des pratiques autour des questions de données, mais aussi à faire émerger des projets qui pourraient être poursuivis avec les membres.

À l'issue de cette 1<sup>ère</sup> année, une centaine de personnes (agents territoriaux, collaborateurs d'entreprises, étudiants, citoyens) a participé à au moins un des temps proposés dans le cadre de Datable.

En 2023, Datable s'est concrétisé à travers trois cycles dédiés aux mobilités, à l'énergie et à l'intelligence artificielle (IA). Chaque cycle a permis de partager une veille thématique et de mettre en place des temps d'échanges, ainsi que des actions différentes selon les cycles : *data sprint*, preuve de concept/faisabilité, atelier de *design fiction*, *benchmarks*, retours d'expérience, conférences et partages de travaux universitaires.

Parmi les principales réalisations, figurent :

- la faisabilité de la cartographie des intermodalités,
- l'atelier de *design fiction* autour de l'énergie,
- l'inventaire des initiatives territoriales en matière d'IA : les cafés de l'IA, avec deux retours d'expérience, l'un de la Métropole sur le projet Maîtrise du gaspillage alimentaire et l'autre du LIRIS (Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Système d'Information-Centre national de la recherche scientifique - Université Claude Bernard - Institut national des sciences appliquées), sur les graphes dynamiques de représentation des villes.

Parallèlement à la mise en œuvre de ses activités, l'association a été confrontée à une situation de cessation de paiement au 20 juillet 2023 et elle a sollicité, auprès du Tribunal judiciaire de Lyon, l'ouverture d'une procédure de redressement. Celui-ci l'a validée par jugement en date du 14 décembre 2023. Un administrateur judiciaire a été nommé afin d'établir le diagnostic, de préserver les droits de l'association et d'étudier les solutions de continuation ou de cessation de l'activité. Une 1<sup>ère</sup> période d'observation d'une durée de 6 mois (date d'expiration fixée au 14 juin 2024) a été validée par le Tribunal. Par jugement en date du 30 avril 2024, ce dernier a autorisé le renouvellement de cette période d'observation et l'audience devant statuer sur le plan de redressement de l'association a été fixée au 8 octobre 2024. La part des loyers dans les charges, et donc la décision prise par l'association de rechercher de nouveaux locaux, a été étudiée début 2024 dans le cadre de l'élaboration de ce plan de continuation de l'activité à court et moyen termes.

#### **IV - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Pour l'année 2024, l'association propose de poursuivre le programme d'actions dessiné par les objectifs de la convention triennale, en se focalisant sur les quatre grands thèmes d'intervention suivants :

##### **1° - Programmation d'évènements à destination des membres et partenaires du TUBÀ pour favoriser l'interconnaissance, les mises en relation et les réflexions communes sur les thématiques du numérique, des données et des transitions urbaines**

Cela se traduit par l'organisation de différents formats d'évènements tels que :

- les ateliers du numérique : ce format est dédié aux structures recevant du public (centres sociaux, centre communaux d'action sociale, Maisons de quartier, Maison des jeunes et de la culture, associations, écoles, etc.) afin de leur faire découvrir des outils et ressources mises en place par TUBÀ pour sensibiliser le grand public aux enjeux du numérique, de la donnée et des transitions urbaines,
- les open-café : un temps informel de rencontres entre entreprises pour échanger sur une thématique ou un enjeu spécifique,
- les café-Datable : retour d'expérience du TUBÀ ou d'un partenaire sur une problématique ou un enjeu numérique,
- les Tub'Adhérents : découvrir les activités et les enjeux de chacun pour fédérer une communauté autour du TUBÀ et favoriser l'émergence de projets communs. Ce format est réservé aux membres de l'écosystème (adhérents et résidents du TUBÀ),
- les Tub'Event : dans une logique prospectiviste, ces évènements ont pour objectif d'inspirer les membres et acteurs du territoire sur les thématiques de la transition urbaine.

## 2° - Réalisation d'actions de médiation et sensibilisation auprès de professionnels et du grand public en vue de les sensibiliser aux grands enjeux du numérique et de la donnée (usage, protection, valorisation)

Les actions de médiation et sensibilisation se traduisent par :

- le développement et animation d'une fresque de la donnée sur le modèle de la fresque du climat et la fresque du numérique pour sensibiliser les professionnels et le grand public aux enjeux environnementaux, éthiques, techniques et sociétaux de la collecte et usage massif de la donnée ainsi que leur potentialité dans les transitions en cours,
- des ateliers numériques de médiation et sensibilisation : 10 sessions prévues jusqu'en avril.

## 3° - Animation du tiers-lieu

- espace d'hébergement à tarif modéré pour des porteurs de projets jusqu'à fin mars 2024,
- accueil d'événements et actions réalisés par des acteurs tiers : fresque du numérique, fresque du climat, *open street map*, pause et conversations carbonées, Lyon data science,
- animation d'une communauté de testeurs permettant aux jeunes entreprises de tester leurs solutions avec pour objet d'assurer une mission de *living lab* en vue de proposer des démarches favorisant la transition numérique et environnementale,
- participation à la 16<sup>ème</sup> édition de Lyon *startup* en proposant aux porteurs de projet un atelier-formation autour de l'innovation des usages.

## 4° - Animation de l'écosystème autour des données et du numérique responsable : poursuite du dispositif Datable lancé en 2023 : cycle d'animations thématiques qui permettent d'aborder les sujets urbains sous l'angle des données, programmation de temps de retour d'expérience autour de projets Data/IA

Le budget prévisionnel prévu pour le programme d'actions 2024 est le suivant :

Charges	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
frais de personnel	239 179,59	cotisations des membres adhérents	78 000
bâtiments, loyers et charges	69 849,41	prestations d'hébergement et locations de salles	35 937
frais de gestion et fonctionnement	50 115	prestations de services	202 500
communication et marketing	10 493	subvention Métropole	60 000
équipement, aménagement et fournitures	30 500	subvention Banque des territoires	23 000
projets et ateliers/achats et prestations extérieures	12 300	autres subventions	6 000
		produits exceptionnels	7 000
<b>Total</b>	<b>412 437</b>	<b>Total</b>	<b>412 437</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Lyon Urban Data pour son programme d'actions 2024.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini à travers la convention d'objectifs triennale 2023-2025.

La subvention de la Métropole est fondée sur le régime cadre exempté des aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA.111723 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie de la Commission européenne n° 651/2014, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 26 juin 2014 modifié de la Commission européenne (partie 5.2.4 - aides en faveur des pôles d'innovation).

L'aide versée à l'association Lyon Urban Data revêtant le caractère d'une aide économique, conformément au code général des collectivités territoriales, la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorise, par convention, la Métropole à verser cette subvention.

#### **V - Attribution d'une subvention en nature**

La Métropole est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé Amphitryon 2, situé 15 boulevard Vivier Merle à Lyon 3ème. Cet ensemble a été acquis dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur de la Part-Dieu.

L'association devant libérer les lieux qu'elle occupait jusqu'au 31 mars 2024 sur le cours Lafayette, a sollicité la Métropole afin de pouvoir occuper un local libre d'occupation dans cet immeuble. La Métropole a donné une suite favorable à cette demande.

Le bien mis à disposition est constitué d'un local de type duplex, d'une superficie de 163,36 m<sup>2</sup> loi Carrez, comprenant :

- au rez-de-chaussée : une pièce principale servant d'accueil, une salle de repos, deux bureaux et deux toilettes,
- au niveau mezzanine : une salle de réunion et un bureau.

Au regard des prix moyens appliqués sur ce secteur, le loyer de référence s'élève à 21 236 €HT par an.

Compte tenu de l'intérêt local des missions d'intérêt général portées par l'association Lyon Urban Data, notamment l'animation du tiers-lieu ouvert à tous, l'animation d'un écosystème autour des données et du numérique au service des transitions urbaines et la proposition d'événementiels sur ces thématiques, il est proposé à l'association un rabais de loyer, sous la forme d'une aide en nature, d'un montant de 15 942,81 € pour l'année 2024. Par ailleurs, par sa présence dans ces locaux jusqu'alors vacants, l'association Lyon Urban Data assurera une contrepartie en termes de gardiennage du bien.

Il est ainsi proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention en nature d'un montant de 15 942,81 € à l'association Lyon Urban Data pour l'année 2024. Cette aide est octroyée sur le fondement du règlement de l'Union européenne n° 2023/2831 du 13 décembre 2023, publié au JOUE du 15 décembre 2023, relatif aux aides de *minimis* ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Lyon Urban Data pour son programme d'actions 2024,

b) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 15 942,81 € pour l'année 2024 au profit de l'association Lyon Urban Data, équivalent au montant du rabais de loyer consenti pour l'occupation du local situé 15 boulevard Vivier Merle à Lyon 3ème,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Lyon Urban Data définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 60 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322863-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---